La Conférence

Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles
Année judiciaire 2013-2014 - (Trimestriel) Mars - Mai #3

Echos
Dossier : Les trésors cachés du Palais de Justice
Colloque : le Tribunal de la Famille
Soirée CJBB

© Katia Melis

ALL FRAUD AND DISLOYALTY PROBLEMS

Willy et Jean-Pierre De Cuyper

DE CUYPER BROTHERS

Licensed Private Investigator and Court Experts

IRIS LABEL HIGHEST QUALITY

HEAD OFFICE

502, AVENUE LOUISE - 1050 BRUSSELS

BY APPOINTMENT ONLY : +32 (0)2 649 44 88

OPERATIONAL OFFICE

10, PONT DE BOIS - 6533 THUIN

CALL : +32 (0)71 59 50 53

decuyper@skynet.be

Representatives of the Law

www.decuyper.net

Licence Ministère Intérieur : 1421906

Sommaire

Echos
05 Le billet d'humeur
06 Compte-rendu : Berryer
07 Compte-rendu : discours de rentrée
09 Compte –rendu : concours de plaidoiries surréalistes
11 Compte-rendu : soirée de Grande rentrée

Dossier
13 L'avocat et l'art

Activités
18 MDF- Colloques
20 Ciné-club
22 PLA
23 Cercle Marin
23 Soirée CJBB
24 Concours Le Jeune et Janson
24 Diner des prix Boels
25 Tournoi de Golf

Diver(tissement)s
27 Les perles du JT
28 Un avocat averti
30 Portrait croisé : les couples du barreau
30 Liriez vous ?
33 Evelyne fait son cinéma
34 Deux avocats – un restaurant

Editorial

Chers amis,

Vous étiez plus de mille à assister au dîner de gala de la rentrée de la Conférence du jeune barreau, rien que cela….

Mille convives venus célébrer le barreau de Bruxelles, et surtout, faire la fête !

Et fête il y eut, car nous n'avons pas eu besoin de vous pousser à vous jeter sous les pieds de Louis Bertignac, venu pimenter la soirée avec son incroyable talent.

Merci à vous d'être venus si nombreux et j'espère que vous conserverez un aussi bon souvenir que moi de cette soirée.

En parlant de souvenir, n'oubliez pas de visiter notre site internet afin de retrouver toutes les photos de la rentrée !

Mais la rentrée n'est pas seulement une fête, c'est également le moment de l'orateur de rentrée.

Me Olivia VENET nous a ouvert son cœur, où l'on a retrouvé mille plats, mais surtout, tellement d'humanisme.

Un discours sincère, prononcé par un orateur qui a l'intelligence du cœur.

Je profite de ce petit mot pour la remercier car cette rencontre demeurera l'un des plus beaux souvenirs de cette année.

Même si la nostalgie me guette, il faut regarder vers l'avenir, et j'y vois beaucoup de projets et d'activités organisées pour vous, chers amis.

Des formations, des conférences, et puis, tout doucement, la préparation d'une grande revue et des activités de fin d'année.

Du sport également, avec les traditionnels tournois de golf et de tennis.

Et pour les plus jeunes, participez au Prix Le Jeune et Janson, l'une des rares occasions de remporter un prix de plaidoiries.

Comme je l'ai dit lors de la rentrée solennelle, les heures facturées s'envolent, tandis que les prix restent dans l'Histoire du barreau.

Alors, lancez-vous !!

Votre dévouée présidente,
Muriel BIALEK

DLex by PSW

DLex, un outil puissant et convivial pour une gestion intelligente de votre activité

- Interface moderne et intuitive
- Intégration Outlook avancée
- Gestion des contacts intégrée
- Gestion Electronique des Documents (GED)
- Puissants tableaux de bords
- Gestion du temps

DLex© est le premier logiciel de gestion de cabinets d'avocats certifié par Microsoft® en Europe

www.dlex.eu

Pyramiq your ICT partner www.pyramiq.be

Microsoft GOLD CERTIFIED Partner | ISV/Software Solutions

Les Codes belges

Anciennement sur feuillets mobiles

Abonnez-vous -15%

NOUVELLE ÉDITION • NOUVEAU FORMAT

- **Volumes brochés thématiques**
- **Format pratique**
- **Notes de renvoi et extraits de jurisprudence propres aux Codes Bruylant**
- **Traduction française officielle des principaux textes législatifs et réglementaires des autres communautés et régions**

Informations et commandes :
commande@larciergroup.com
c/o Larcier Distribution Services sprl
Fond Jean-Pâques, 4 – 1348 Louvain-la-Neuve – Belgique
Tél. 0800/39 067 – Fax 0800/39 068

bruylant

Découvrez les différents tomes sur www.bruylant.be

BABEL TOWER

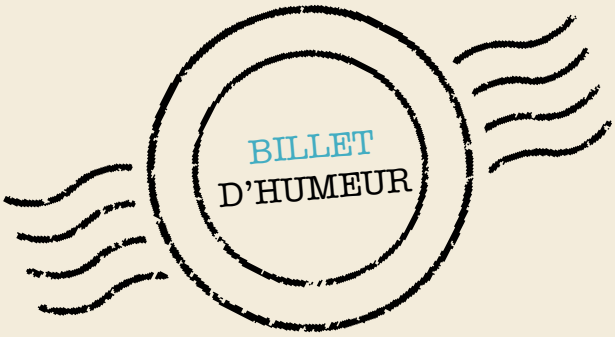

La scène se passe durant une matinée de la fin janvier, moment où « les courages s'épuisent » comme l'écrivait joliment François Nourrissier. Nous sommes au Tribunal du travail, dans ce bâtiment de la place Poelaert à Bruxelles, qui fut autrefois le siège du Ministère de la Justice avant que celui-ci ne soit rebaptisé « service public fédéral » et n'aille occuper l'ancienne faculté de médecine.

Nous sommes dans la salle des audiences dévolues aux procédures de règlement collectif de dettes. Deux acteurs sont déjà présents : le médiateur en robe d'avocat, porteur d'une lourde mallette contenant le dossier, composé de deux volumineux « cahiers » et un carnet d'extraits de comptes bancaires. Et le juge. Le juge est une femme, sans âge. Le troisième personnage termine avidement de fumer une cigarette, à l'extérieur. Il porte une capuche, nous sommes en hiver, il fait froid. Il fait son entrée, est accueilli. Le médiateur prend la parole pour développer sa requête en révocation : long récit rapporteur de mille et un incidents, étalés sur une dizaine d'années, qui ont rendu sa mission ingérable et placé dans un coma digne de celui d'Ariel Sharon, un plan de règlement pourtant courageusement, patiemment et longuement élaboré. Le médiateur dit encore que le médié est honnête, travailleur depuis toujours au service du même employeur, mais que, malheureusement, sa santé est fragile et que, lorsqu'il a besoin de quelque chose, que ce soit pour acheter des médicaments, suivre un traitement ou s'acheter un mouton pour la fête du même nom (là le juge tique), ses implorations sont harcelantes. Le juge veut imager les principes de la procédure, elle s'adresse au médié en se tournant tout le temps vers le côté « cour » pour évoquer les « créanciers derrière la porte », alors que la salle est vide et qu'aucun créancier , justement, ne s'est jamais inquiété auprès du médiateur de la léthargie de l'exécution du plan, c'est-à-dire de l'absence de paiement depuis cinq ans et demi. Le médié essuie le reproche. Il s'exprime enfin et fait remarquer au juge, avec insolence mais pertinence, qu'elle n'a pas à se retourner ainsi tout le temps pour évoquer des gens qui ne sont pas là. Ce sont ses derniers mots sensés avant qu'il ne sombre en plein délire d'amalgame, annonçant qu'il allait cesser de travailler pour émarger au chômage, invoquant Dieudonné, décrivant la jungle de Cureghem où il habite avec son fils qui vient de commettre un « sac jacking » et lui a été confié par le juge de la jeunesse, plaidant sa bonne foi, sa bonne volonté, opposant les frais de la fête du mouton et ceux d'une fête de Noël, avec un sapin et un « petit cochon bien rose ».

J'ai voulu vous raconter cette histoire parce qu'elle dit la difficulté de toute communication si l'on n'accepte pas, en les respectant, les différences de l'autre par rapport à nous, et non en se contentant de « bien les entendre ». Parce que je fais parfois le rêve d'une sorte de communion où les différences deviennent le lieu d'une alliance inédite. Parce que le médiateur, c'était moi…

Olivier Collon

Compte-rendu

BERRYER

12 décembre 2013

Bravo aux deux valeureux candidats belges

Compte-rendu

SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

DU 17 JANVIER 2014

Discours de Me Olivia Venet :

« La recette authentique du pot-au-feu ».

Vous pouvez mettre votre main ou celle de votre pote au feu qu'en 165 ans, aucun discours de rentrée ne fut attendu par les convives avec un tel appétit. Il faut dire qu'inviter la mère Brazier à nous livrer le secret d'une recette jalousement gardée justifiait assurément que la salle des audiences solennelles soit bondée. Laissez-moi rêver : le pot-au-feu. Parent pauvre de la gastronomie, il n'a retrouvé ses lettres de noblesse que sous la plume de Marcel Rouff, compagnon de Maurice-Edmond Sailland (mieux connu sous le nom de Curnonsky, prince des gastronomes). Dans un roman intitulé « La vie et la passion de Dodin-Bouffant», il imagine que son héros donne au prince d'Eurasie une leçon de vie et de gastronomie en lui servant un modeste pot-au-feu censé rivaliser avec le festin que le prince lui avait servi quelques semaines plus tôt. Un simple pot-au-feu « honni, méprisé, insulte au prince et à toute la gastronomie ». Mais quel pot-au-feu ! « (…) légèrement frotté de salpètre et passé au sel, coupé en tranches et la chair en était si fine que la bouche à l'avance la devinait délicieusement brisante et friable. Le parfum qui en émanait était fait non seulement de suc de bœuf fumant comme un encens, mais de l'odeur énergique de l'estragon dont il était imprégné et de quelques cubes de lard transparent, immaculé, dont il était piqué. Les tranches, assez épaisses et dont les lèvres pressentaient le velouté, s'appuyaient mollement sur un oreiller fait d'un large rond de saucisson, haché gros, où le porc était escorté de la chair plus fine du veau, d'herbes, de thym et de cerfeuil haché. Mais cette délicate charcuterie, cuite dans le même bouillon que le bœuf, était elle-même soutenue par une ample découpade, à même les filets et les ailes, de blanc de poularde, bouillie en son jus avec un jarret de veau, frotté de menthe et de serpolet. Et pour étayer cette triple et magique superposition, on avait glissé audacieusement derrière la chair blanche de la volaille, nourrie uniquement de pain trempé de lait, le gras et robuste appui d'une confortable couche de foie d'oie frais simplement cuite au Chambertin (…).»(1)

Eh, non, cher lecteur, après le salut aux confrères tombés pour nos libertés durant les deux guerres mondiales et les traditionnels mots de bienvenue, de remerciements et les remises de prix, la présidente de la Conférence, Me Muriel Bialek, passa la parole non pas à l'héroïne du Festin de Babette ou l'une de ses Mères (en gastronomie, l'on ne parle pas de pairs, mais des Mères de Lyon), mais à Me Olivia Venet, oratrice élue.

Il ne fallut pas longtemps à l'auditoire pour comprendre que le festin auquel elle nous conviait tenait davantage de la soupe populaire que des bons petits plats mijotés par nos grands-mères et que l'essentiel du propos n'allait pas être repris dans des livres de cuisine on line ni lors de soirées de Top chef ou de dîners presque parfaits. Humaniste et philosophique, plein de magnifiques sentiments sur l'avènement de la compréhension mutuelle dans le monde, son discours était avant tout utopiste.

Fort bien dit et écouté par un public qui devait la saluer par une « standing ovation », elle voulait avant tout se livrer, elle-même, femme, d'origine juive par sa mère, européenne et Bruxelloise, expliquant ses combats et ses attentes, ses espoirs et donnant quelques pistes pour avancer dans un chemin qu'elle pressent être long et ardu.
Ne me dites pas que Me Venet, brillante pénaliste, auteur d'articles parus dans des revues juridiques concurrentes de la nôtre (mais néanmoins excellentes), jeune mais ayant déjà vécu plusieurs vies notamment de bourlingueuse, que l'on ne saurait qualifier de fleur bleue, nous aurait conté précisément une bleuette sans être consciente du côté aussi charmant que naïf de sa démarche. Dans un monde où 1,3 milliard d'hommes vivent en-dessous du seuil d'extrême pauvreté et où autant sont analphabètes, où l'esclavagisme existe toujours, le travail et la prostitution des enfants, où les guerres font rage aux quatre coins du globe, où le terrorisme s'invite à la une de tous les medias, où la mafia corrompt et terrorise des populations entières et pas seulement en Sicile, où des dictatures ou des intégrismes de tous bords fleurissent sur le terreau fécond de l'unicité de la pensée, à l'heure où Internet abaisse par un standard d'anglais basique les murs de l'incommunicabilité entre les internautes, comment imaginer qu'apprendre les rudiments du chinois pourrait sauver la planète ? Parce que les Chinois constituent déjà un cinquième de l'espèce humaine ou parce que les idéogrammes véhiculeraient des concepts qui seraient l'ébauche d'un dialogue ? Me Venet semble croire qu'un désir profond de s'ouvrir à la culture de l'autre devrait faire perdre à celui-ci toute velléité d'agressivité et de domination à l'égard de l'homme éclairé. Un peu comme la sage brebis qui voudrait expliquer les bienfaits de son herbage à son voisin le loup. Et quel dialogue lorsque l'on aura appris cent idéogrammes d'un peuple qui en connaît 50.000 sans que cette manière de s'exprimer n'ait sensiblement accru son désir de démocratie ? Déjà lorsque l'on voit à quoi se réduit la communication des « like » sur Facebook et comme l'on galvaude le mot « ami », on reste pantois à l'idée qu'un dialogue de petit nègre puisse aplanir des conflits qui ne seraient nés que d'incompréhension. Et que signifie sauver ? Car Me Venet qui nous demande d'être entièrement à l'écoute de l'autre est persuadée de détenir la vérité, à l'instar du chat de Geluck qui nous assène qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, que c'est son avis et qu'il n'en changera pas.
Certes l'oratrice a évoqué le drame des femmes opprimées, violées, massacrées, sacrifiées car leur corps est devenu le territoire de guerres nouvelles. Certes la juriste aux aguets nous a gratifié au passage d'une rapide analyse juridique, dénonçant l'amalgame dangereux auquel se livrent nos politiciens qui, pour endiguer le mal-être de jeunes Belges issus de l'immigration qui s'enrôlent dans des armées dites révolutionnaires (et que la Révolution française aurait combattues comme féodales et illuminées), poursuivent les brebis égarées (tiens, encore des brebis) de retour au bercail pour terrorisme alors qu'elles n'ont commis d'autre infraction que de s'engager dans des rangs de groupes armés étrangers, infraction réprimée par des dispositions pénales différentes de celles qui visent des actes criminels et spécifiquement le terrorisme. Mais l'on aura compris que là n'était pas l'essentiel de son message.
Son histoire personnelle, ses expériences, son ouverture aux autres lui ont enseigné qu'il n'existe de racisme que dans l'incompréhension, de défiance que dans l'ignorance et de repli mortifère sur soi-même que dans une vision du monde étriquée dont nous sommes les victimes tout autant que les bourreaux. Mais elle avoue ne pas disposer de solution miracle pour nous permettre de vivre des temps messianiques. Juste une demande adressée à chacun de faire l'effort de comprendre l'autre, de l'écouter, de lui tendre la main et de l'amener à participer à l'œuvre des hommes de bonne volonté, ses solutions étant tout aussi respectables et intéressantes que les nôtres…
Un pot-au-feu magique, auquel non seulement toute l'humanité serait conviée, mais où chacun apporterait ses ingrédients, sa touche personnelle, son know-how. La magie du verbe semblait

opérer comme l'onguent que l'anti-héros du film « Le parfum » avait répandu sur son corps. Un tonnerre d'applaudissements salua la fin du discours de l'avocate pénaliste qui, pour une fois, exhortait ses clients à se mettre à table et à s'enthousiasmer.
Il fallut toute la finesse et la fermeté de la réplique de la présidente pour que le public retombe sur terre. Me Muriel Bialek fut remarquable, drôle, percutante, sérieuse, voire grave, elle se présenta, croyant devoir préciser qu'elle n'avait pas de mère juive, prit du recul pour dire qu'elle ne pouvait que partager les rêves de l'oratrice, tout en la critiquant comme l'exige la tradition. Sa condition de femme ? Non seulement elle n'a jamais été un handicap, mais elle vit son pouvoir de séduction comme un atout. Des femmes bâtonniers ? Il suffit de vouloir, à preuve celles présentes dans l'auditoire et celles qui se présenteront demain. Il est d'autres combats plus importants que de s'affirmer comme femme juive et bruxelloise.
Le bâtonnier Michel Vlies abonda dans le sens du contre-discours, avouant être un homme sans aller jusqu'à s'en excuser, mais s'inquiétant du brouet que tant d'individus allaient concocter et qui risquait d'être immangeable, indigeste, voire nocif pour la santé. Et de plaider pour une multi-culturalité réelle, où toutes les cultures conserveraient leurs identités propres, s'enrichiraient de la découverte de celles de leurs voisins et se laisseraient charmer par des cultures si différentes.
Comparaison n'est pas raison, et si tout le monde avait bien compris que la recette du pot-au-feu n'était qu'une parabole et non une recette culinaire, ni la présidente, ni le bâtonnier, pourtant également gratifié d'applaudissements chaleureux d'une salle debout, ne se dégagèrent de l'image de ce plat roboratif.
L'oratrice devait recevoir une leçon : non seulement ses combats sont chimériques, mais même ses efforts douloureux pour se montrer à nu devant ses confrères étaient inutiles : qui se soucie qu'elle soit juive, qu'elle soit femme, qu'elle soit francophone, qu'elle soit bruxelloise ? Le temps est au respect de la vie privée, même des hommes publics, après tout.
Eh bien, je crois que c'était cela le génie du discours de Me Venet. Qui ne pouvait être d'accord avec les évidences énoncées ? Que pour le public rassemblé dans la belle salle de ce palais d'un autre temps, les considérations de race, d'appartenance, de sexe, d'âge, de religion étaient sans intérêt. Quel chemin parcouru ! On ne voit pas l'éminent juriste Picard tolérer ce genre de propos il y a quelque cent ans de cela. L'on dit qu'il n'y a qu'une chose qui soit pire que de ne pas avoir d'idéal, c'est de l'atteindre. Rassurons-nous, nous n'atteindrons jamais l'idéal de Me Venet. Mais quel chemin parcouru par les utopistes depuis la Révolution française. Finalement, en amenant la présidente du Jeune Barreau et le bâtonnier à rappeler que tous les hommes sont égaux, même les femmes, Me Venet a mis le doigt sur une avancée des combats menés par notre société depuis le siècle des Lumières jusqu'à ce jour. Avancées remarquables pour ceux qui croient aux vertus de la démocratie. Erreurs profondes pour d'autres qui, selon d'autres canons, ont le droit de penser différemment. Une certitude : la messe n'est pas dite et si la vie c'est le stress, vivre sa vie passe par le sentiment de défendre à chaque instant les valeurs auxquelles on croit. L'humanité ne sera pas plus éternelle que la terre sur laquelle elle est née et s'est développée. Qu'importe, seuls les fous ont tenté de jeter les bases d'une civilisation parfaite qui devait durer mille ans. Nos évidences du jour n'étaient pas celles d'hier et ne seront pas celles de demain. Merci Einstein de nous avoir rappelé que tout est relatif !

François Motulsky
(1)Marcel Rouff : La vie et la passion de Dodin-Bouffant, Ed. Delamain 1924, réédition Stock 1970.

Compte-rendu

CONCOURS INTERNATIONAL DE PLAIDOIRIES SURRÉALISTES

17 janvier 2014

« Ceci n'est pas un discours »

Commentaire absurde d'un tournoi dément
« Ceci n'est pas un discours », thème surréaliste imposé par Sa Gracieuse Majesté la Présidente du jeune barreau à quelques volontaires. Avec des mots surprises imposés dans l'improvisation. Quoi de plus opportun que de faire plaider notre surréalisme bien belge, au départ des festivités annuelles de cette tradition qu'on appelle « la Rentrée », prétexte des sorties ?
Le pire n'était-il pas d'entamer la joute ?

Le hasard qu'on appelle « un coup du sort » fit que **Me Pire**, deuxième secrétaire de la conférence du stage de Paris (« Alors, là, j'te dis pas », comme ils disent), fut désigné. Il avait la charge, non déductible, de citer « père fouettard », « grivèlerie », « sarouel » (que je ne trouve pas dans l'encyclopédie : sans doute un chanteur qu'apprécie mon fils ?), « ophtalmologue ». Il pleuvait fort sur la grand-route, il cheminait sans parapluie. Là, c'est qu'il n'avait pas laissé de carotte pour l'âne de Saint Nicolas. Le surréalisme passait-il ? Me Pire, quoique bon, voire excellent, ne fut donc pas le meilleur. Mais il avait eu le courage d'ouvrir le feu, sans pour autant que ce fût un tir de barrage pour ceux qui allaient suivre.

Apparut alors, de Genève, la grâce en personne, **Me Emma Mange**. On en croquerait. C'est ainsi que vient l'appétit. « Uppercut », « camembert », voire « turlutte », et je ne vous en donne que les plus simples, étaient les mots à placer. C'est qu'elle est « absurde, la pêche à la turlutte ». Un point c'est tout. Me Mange eut les formules pour nous parler de la bataille des mots, ceux qui surgissent à la pointe de la langue et franchissent le bord des lèvres. Vraiment ? Laissez votre cœur battre la chamade et vous verrez : la culture par les actes mène à l'incandescence . Nous étions flambés.

Toulouse la rose nous déléguait **Me Thomas Herin**. « Grebelleble, grebelleble », les bajoues en castagne, la gestuelle affolante, le tic, le toc, le brol pour vous dire, un feu de Dieu, la plaidoirie était devenue l'image même de la défense sociale en toge. L'anaconda, qui n'est pas un plat de nouvelle cuisine, fiancé à la licorne hypocondriaque, comme chacun le soupçonne, disputait les « gosses » au « sumo », forcément. Hébergement, quand tu nous tiens, c'est le tribunal de la Jeunesse qui t'étrangle. Car il nous a tenu, le bougre : « ce travailleur cimenté qui vous pleure dans le cou des larmes sèches ». Ce discours était dans les étoiles, Me Herin en était une autre. Et de conclure : « je vous déclare mari et femme : vous pouvez embrasser le greffier ». Nous le fîmes et bien : elle était charmante.
De Montréal, quelques arpents de neige avaient pour ambassadeur **Me Paul-Matthieu Grondin**. Le réchauffement de la planète n'est pas une fable. Tout en franchise, et peu soucieux de nous plaire à prix soldés, il avoua tout de go que Godefroid de Bouillon, les comtes d'Egmont et de Hornes, le Roi Albert Ier et autres Six Cents Franchimontois « ne lui disaient rien ». A croire que ce finaud les avait dénombrés. Ah, Monsieur, si Franchimont vous était conté ! Me Grondin a frôlé le 61 § 5 sans le savoir. Mais il eut des accents torrides : « J'aime les hawaïennes parce que je suis grand ». C'est le principe même de l'évidence inattendue. « Elémentaire, mon cher Watson », comme disent nos amis britanniques. Ce qui se traduit par « Mais, bon sang, mais c'est bien sûr ». Il est vrai, aussi, que la cacahuète est le mouvement perpétuel de l'homme. Avec des bras comme les moulins en Hollande (le sait-il ?) et la sonorité de l'orchestre qu'on allait entendre vendredi soir (le savait-il ?), il fit trembler l'observatoire d'Uccle. Quant à « onanisme », mot imposé, il termina, prévenant que sa finale serait sobre, ce qui était plutôt inattendu, décevant ? … mais vite démenti par un vibrant: « je dois le dire, ce moment, je le vis pleinement. M'Bala, M'Bala, merde ! ».

Belges, belges, voici le bruxellois, **Me Adrien Faelli**. Nous sommes fiers de lui, et donc très fiers de nous. Excellent, il eut certes l'élégance de laisser aux hôtes étrangers les lauriers, médailles, prix et colifichets de lauréat. Et « pourtant, pourtant », les plus jolies filles auraient chanté « je n'aime que toi ». Maeterlinck, belge, nous livra cet amour de Mélisande pour Pelléas, le demi-frère de son époux, ce vilain, gros, vieux et jaloux Golaud, qui les tua tous deux. Il est vrai que ce drame, écrit en 1893, pour surréaliste qu'il parût à l'époque, est aujourd'hui, vu l'encombrement des cours d'assises, d'une banalité qui mériterait la correctionnalisation. Mais Debussy devait en sortir grand vainqueur. Notre belge évoqua très sensiblement les « rêves d'enfant enfermés dans le prosaïque de l'âge », et aussi notre Roi encore si jaune et déjà rouge et noir. Lewis Caroll, Oscar Wilde, Amélie Nothomb, formant le dernier carré, ont murmuré qu'il ne fallait plus jamais parler de « pièces maudites » : être fou, c'est du génie. Merci, Me Faelli. Avoir du génie n'est pas si fou.
Il fallait désigner trois lauréats. Choisir, c'était renoncer.
Premier : Me Paul-Matthieu Grondin, deuxième : Me Thomas Herin, troisième : Me Emma Mange.
Les cinq : prix du jury et du public, debout.
Ils avaient été présentés tour à tour par **Me Pierre-Yves Thoumsin**, avec l'humour acidulé et la cordiale gentillesse qui convenaient.
Bravo, le jeune barreau !
« Mille-moins-dix »

Xavier Magnée

Compte-rendu

SOIRÉE DE LA GRANDE RENTRÉE DU JEUNE BARREAU 2014

Les berlines noires envahissent la rue Delaunoy. Les agents de sécurité sont prêts à accueillir les centaines de stars habillées de smokings flambants neufs et de robes de créateurs spectaculaires. Tous brûlent d'impatience de monter les marches du Brussels Event Brewery. Le gratin du barreau s'est réuni pour l'édition 2014 de la rentrée du jeune barreau de Bruxelles.
La presse people – dont je suis – se bouscule déjà à la recherche de la photo qui fera la une des tabloïds du lendemain.

Les vedettes, à peine débarrassées de leurs fourrures, sont invitées à poser sur le Walk of Fame pour la photo officielle.

Mais ce n'est là que le début du parcours. Nous évoluons à pas feutrés dans l'entre de la fête, à mi-chemin entre un épisode de Star Wars, un album d'Asterix et les aventures de Blake & Mortimer : décor industriel travaillé, ambiance tamisée, éclairage rouge, nous sommes accueillis par une armée de Cléopâtres de noir vêtues et munies d'Ipads, nous guidant vers le précieux sésame : le bracelet noir de la présidente. La musique (ou peut-être est-ce le champagne ?) nous guide presque instinctivement vers la salle du cocktail, où les regards aveuglés par les spotlights se croisent dans l'effervescence des verres qui s'entrechoquent et la chaleur des… petits fours.

Nous sommes ensuite invités à entrer dans la grande salle – « the black and white room » – croisant ci et là un chanteur « eighty » à la chevelure hirsute, des confrères de Montréal, Dakar voire Oudenaarde, et une présidente radieuse s'affairant aux côtés du célèbre chef du protocole, Jeffrey Crushman (de son vrai nom Geoffroy Cruysmans). C'est alors au beau milieu d'un ballet d'hommes et femmes en blanc multipliant les pains que nous accueillons – mais le terme accueillir est-il adéquat ? – deux orateurs parisiens en mal d'inspiration, à gros renfort de coups de fourchettes sur nos verres déjà à moitié vides (la rentrée, c'est la rentrée, et un mauvais toast se doit d'être chahuté, tradition bruxelloise oblige).

Les douze coups de minuit passés, Louis Bertignac (la chevelure hirsute précitée, guitariste de Téléphone pour les uns, juré de The Voice pour les autres, vous apprécierez) débarque sur scène

dans un crissement de guitare, pour nous emmener du pays de Cendrillon vers un autre monde.

La soirée se poursuivra jusqu'aux petites heures, au rythme des tubes les plus fous. Je rentre chez moi, les pieds en miettes mais le cœur en fête. Dans la poche de mon manteau, des photos de Photomaton à foison…

Mon voisin me réveille du coude, et je sors péniblement d'un sommeil à peine coupable, l'œil figé sur la perruque d'un barrister. La salle des audiences solennelles s'agite.
Le concours de plaidoirie surréaliste va commencer.
J'ai donc rêvé. Dommage, elle avait l'air vraiment bien, cette soirée.

Florence Margenat

DOSSIER

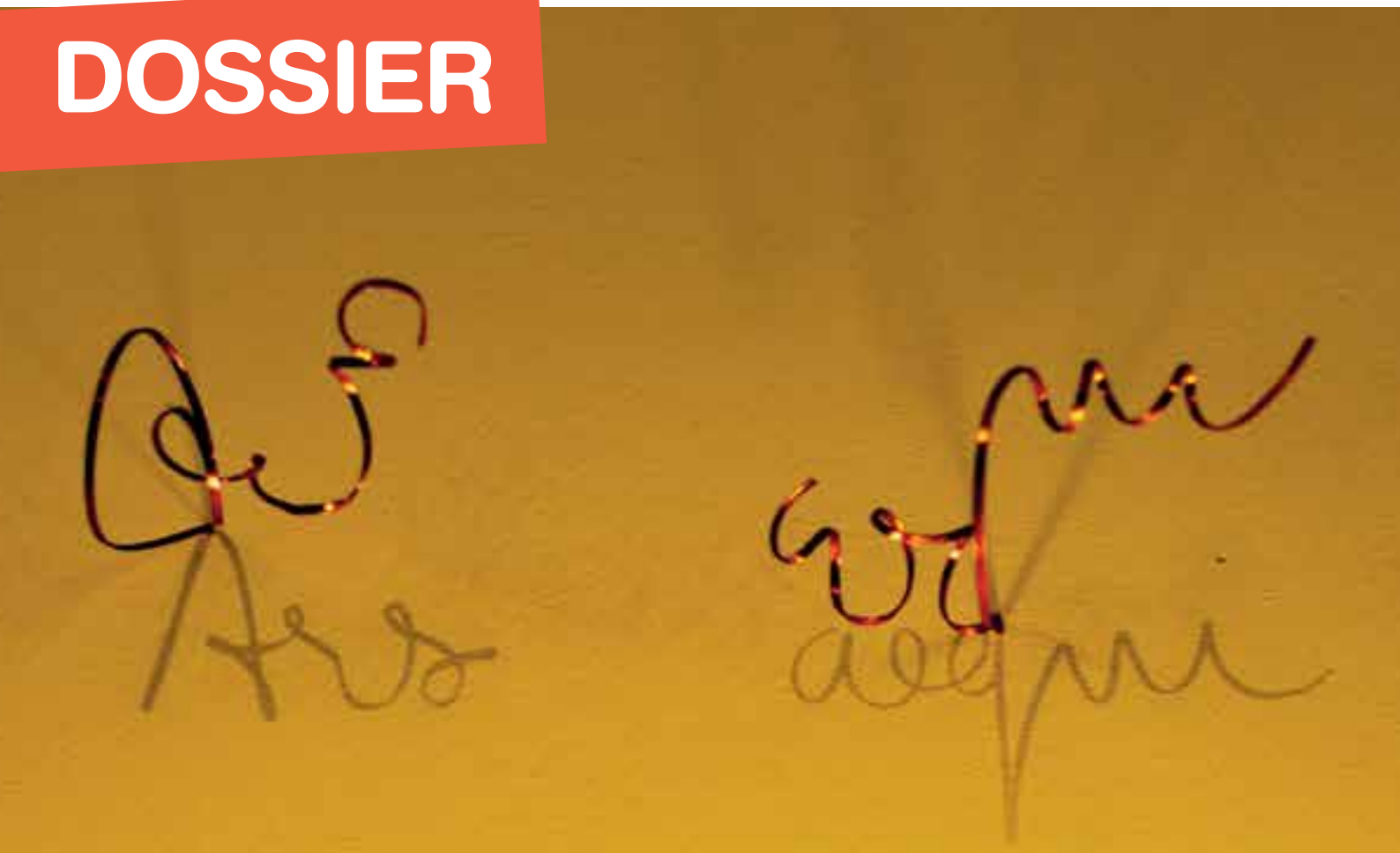

LES TRÉSORS CACHÉS DU PALAIS DE JUSTICE

Le Palais de justice de Bruxelles, œuvre de l'architecte Joseph Poelaert est plus vaste que la Basilique Saint-Pierre de Rome, ça tout le monde le sait.

Sa construction a nécessité plus de 60.000 m³ de pierre de taille. Géant à la superbe sans pareil, le Palais recèle nombre d'œuvres d'arts plus ou moins cachées.

Arrêtons-nous sur quatre d'entre elles à l'occasion d'une visite guidée en compagnie de **Jean-Pierre Buyle,** amateur d'art qui connaît le Palais comme sa poche !

« La justice entre la clémence et le droit »

« La justice entre la clémence et le droit » (appelée par certain « La justice de Salomon ») domine la salle des Pas Perdus, dans la galerie au-dessus de l'entrée. L'œuvre en plâtre est de Julien Dellens, qui est également l'auteur du gisant du mémorial t'Serclaes près de l'Hôtel de Ville. Cette œuvre a été placée provisoirement au palais pour servir au décor de la fête de Noël, organisée provisoirement par la Conférence du jeune barreau le 23 décembre 1894, il y a 120 ans. L'œuvre fut diversement appréciée à l'époque : refusée à plusieurs expositions, ignorée à d'autres et récompensée à Amsterdam, Anvers et à Paris ... Certains se demandent comment le juge Salomon pouvait représenter un juge idéal : torse et pieds nus, impassible, affaissé, fermé, attitude oscillant entre l'abattement et l'hébergement peu compatibles avec l'image d'un juge ... Cette œuvre qui devait être reprise par l'artiste est restée dans les lieux après l'exposition. Après la mort de Dellens, alors que les curateurs avaient déclaré vouloir la reprendre, ils l'oublièrent définitivement au palais ...

« La justice sans la bonté forfait à sa mission. La vraie base du droit est la fraternité. La plus noble des forces sociales, c'est le droit ».

A l'occasion de la même fête du jeune barreau du 23 décembre 1894, Xavier Mellery (enfant chéri du barreau et auteur des dessins pour les statuettes du Petit Sablon) réalise une estampe de 2m35 x 2m10 : « La justice sans la bonté forfait à sa mission. La vraie base du droit est la fraternité. La plus noble des forces sociales, c'est le droit ». On y trouve six figures : une femme porte un enfant dans les bras alors qu'un autre est accroché à sa robe ; une femme écrit sur une table de pierre ; une troisième tient dans les mains l'épée de la justice et baise au front un adolescent nu, appuyé sur le manche d'une charrue qui occupe tout le socle de l'estampe. Cette œuvre décore la salle de lecture de la bibliothèque du barreau.

« Le port »

Lorsque le palais fut restauré après l'incendie et la chute d'un V2 sur le bâtiment à la fin de la guerre, le conservateur de l'époque, Monsieur Albert Storrer – dont un buste a été placé récemment sur le parvis de la salle des audiences solennelles de la cour d'appel, en présence de sa fille, notre consœur Anne-Marie Storrer – commanda une fresque importante à un trio d'artistes engagés : Louis Deltour, Edmond Dubrunffaut et Roger Somville. L'œuvre occupe trois murs de l'ancienne salle des référés du tribunal de commerce, au premier étage. Elle a été réalisée en 1950 et est intitulée « Le port ». Cette fresque représente les étapes liées à la pêche aux poissons : déchargement des bâteaux, nettoyage des filets, étalement et vente des poissons, écaillage ... Elle est de couleurs acryliques vives : vert, bleu, gris, noir ... Cette œuvre a été à ce point controversée que les fresques qui étaient prévues pour orner d'autres couloirs du palais furent décommandées sur le champ par les autorités. Le président du tribunal de commerce de l'époque passait quotidiennement devant l'œuvre d'art en lui donnant des coups de canne en signe de réprobation. Lors du déménagement du tribunal de commerce vers la rue de la Régence, au début des années 2000, l'œuvre fut fortement endommagée par l'entreposage et le déplacement inappropriés de mobiliers devenus inutiles. L'œuvre dut être restaurée par des professionnels aux frais de la Régie des bâtiments. Seule, la bouche oubliée d'une des pêcheuses est restée inachevée, le peintre Roger Somville ayant voulu la peaufiner lui-même. Son état de santé fragile et son grand âge ne lui ont pas encore permis de réaliser son vœu.

« Ars aequi »

A l'occasion du bicentenaire du barreau de Bruxelles en 2011, une œuvre originale a été commandée à l'artiste hasseltois Fred Eerdekens, sur proposition de la commission Avoc'Art : « Ars aequi ». Dans le Journal des tribunaux du 25 juin 2011, François Motulsky écrivait : *« L'œuvre est intrigante au premier coup d'oeil, mais parle d'elle-même sans qu'il ne soit besoin d'un interprète – critique souvent faite aux artistes contemporains – dès l'instant où la lumière jaillit. Accrochée avec une précision millimétrique entre les deux fenêtres de la salle du conseil de l'Ordre, les fils tordus fichés dans le mur font apparaître le sens véritable, par la projection de l'ombre qui révèle la phrase « Ars aequi », qui rappelle que l'avocat est maître de l'équité, le premier juge de son affaire, mais également qu'il faut savoir regarder, éclairer son dossier pour lui donner un certain jour, une vision qui emporte l'adhésion ». Le titre de cette œuvre a depuis lors été adopté comme devise des deux Ordres de notre barreau.*

PORTRAIT D'ARTISTES

LE BARREAU REGORGE D'ARTISTES. PEINTRES, PHOTOGRAPHES, ACTEURS, TROMPETTISTES, ÉCRIVAINS… VOICI, EN EXCLUSIVITÉ POUR LE « PÉRIO », LE PORTRAIT DE 3 CONFRÈRES- ARTISTES À L'OCCASION D'UNE INTERVIEW TOTALEMENT SURRÉALISTE !

Bejamin Venet

Portrait

Je suis arrivé au barreau en janvier 2002, après des études à Saint-Louis et à l'UCL finies en juin 2001 et 6 mois de vacances bien méritées.

Mon cabinet est généraliste mais pratique surtout le droit commercial. A côté de cette profession « de jour » je suis passionné de musique depuis toujours. Depuis mes quinze ans je gratouille des guitares et essaie de chanter ailleurs que dans ma douche aussi souvent que possible. Je suis passé par de nombreux groupes de styles variés, en tant que guitariste, chanteur ou les deux à la fois. Ma passion m'a permis de faire de très nombreux concerts et même de passer par Forest National en 2007.

Depuis 2007 je fais partie du groupe de rock mélodique SILENCE avec le compositeur français Bruno Levesque. Il s'occupe seul de la partie instrumentale et je me charge de l'écriture des textes et de la composition des mélodies. Nous avons sorti trois albums ensemble : Open Road en 2008 sur le label américain Kivel Records et City Days et City Nights, deux albums sortis en parallèle en 2012 sur le label américain Perris Records. Ces trois albums sont, faute de moyens, sortis de façon confidentielle mais ont bénéficié d'un excellent accueil critique dans le petit monde du rock mélodique. City Days et City Nights ont, entre-autres, tous deux été élus album du mois dans le magazine spécialisé français Rock Hard à leur sortie et ont bénéficié, un peu partout, d'excellentes critiques et de passages radio en Grèce, Angleterre, Italie, USA, Espagne… Bref un peu partout… sauf en Belgique et en France. Ils sont devenus introuvables en version physique mais sont toujours disponibles sur l'iTunes store et les autres principaux sites de téléchargement légal… sur les illégaux aussi d'ailleurs.

A côté de ça je suis également chanteur du groupe de hard rock HEADBONES et du groupe STEVE AUSTIN, sorte de cover band reprenant des titres connus (de Depeche Mode à Britney Spears…) rejoués de façon originale en les remixant entre eux.

Histoire de me professionnaliser encore un peu plus dans cette voie, je viens de transformer ma cave en studio d'enregistrement et il ne me reste plus qu'à lire environ 15.000 pages de modes d'emploi pour comprendre comment tout cela fonctionne… Heureusement qu'il y a 48 heures dans une journée !

3 questions surréalistes

En quoi la broderie a-t-elle changé votre vie ?

« Broder c'est ce qu'il y a de plus beau » comme dit le Poète… je vous laisse imaginer la suite !

Pourquoi le thé à la menthe vous inspire-t-il autant ?

Les vertus désinhibantes - et donc inspirantes - de la menthe ne sont plus à démontrer. Cette anecdote est peu connue et je ne la connais moi-même que depuis hier mais les Beatles auraient écrit « Lucy in the Sky with Diamonds » sous l'influence d'une tisane menthe-camomille.

Pour vous, musique rime avec ?

Sans hésiter avec « fais-des-vraies-études-d'abord-et-on-verra-ensuite »…
Je m'ai fait eu !

Charles Bullman

Portrait

Je suis avocat depuis 33 ans au barreau de Charleroi et je pratique essentiellement les matières commerciales. Désespéré d'une justice résolument incapable de s'exhausser sur la première marche, si ce n'est de ses ambitions, à tout le moins de ses devoirs.
L'important ne peut être qu'ailleurs.

Interview à la façon d'un « fondu-enchaîné »

En quoi l'accordéon a-t-il changé votre vie ?
Pourquoi le verre brisé vous inspire-t-il autant ?
Pour vous, peinture rime avec ?

L'accordéon … ???
Mais quand donc ai-je compris que le va–et-vient est le mouvement nécessaire à la fécondité ?
Distraitement ? Par assuétude au plaisir ?
Inspirer. Expirer. Souffle offert. Souffle repris. Vivre et mourir.
Le dépit de n'être que soi-même. Expiré.
Et le bonheur de l'être quand même. Inspiré.
Et donc, pour les sens, seuls témoins d'une existence improbable, la voix du souffle , le chant du souffle, murmure diaphane en invitation à la noce espérée : que les cœurs éphémères se brisent de leur rencontre, comme les verres se brisent quand on trinque éperdument pour « annuler en soi le sentiment vigilant de la différence, ce qui est précisément, ce me semble, le signe du ravissement dans les abîmes de l'identité « (U. Eco, Le nom de la rose)
N'est ce pas l'instant quantique de cet éclat que chacun cherche à saisir ?
Une étreinte, un baiser, une photo, un tableau ?

« Tout ce que la vie peut épanouir de plus périlleux, de véritables imprudences de beauté,ces indiscrétions sur les divines et profondes harmonies possibles »
(LF.Celine , Voyage au bout de la nuit)
Peindre est un blasphème à l'ineffable, une illusion de lumière captive ,une révolte vaine contre notre définitive absence.

La vie ne nous appartient pas. Nous appartenons à la vie. Depuis quelques milliards d'années, ce qui est une humaine façon de compter l'éternité.

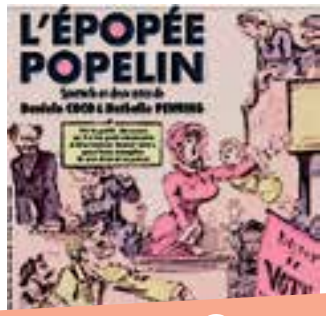

Daniela Coco

Portrait
Metteuse en scène de talent et impliquée à 100 % dans la vie de son barreau, Daniela est une de ces avocates que l'on ne présente plus !

3 questions surréalistes

En quoi le patin à glace a- t-il changé votre vie ?
Le patin à glace a changé ma vie lors des Jeux Olympiques de 1984. J'ai, de mes yeux vu, un agent d'assurance (Jayne Torvill) et un policier (Christopher Dean), ni très beaux ni très attirants, arborant ce blond ennuyeux qui n'appartient qu'aux anglais, revêtus de ces improbables tenues de patineurs (en l'occurrence un dégradé de violet à n'endosser qu'à Sarajevo et nulle part ailleurs), j'ai découvert donc, que ce couple que séparait un dénivelé d'au moins 40cm pouvait, sur le redondant Boléro de Ravel, mettre le feu à la glace… alors pourquoi pas moi ?

Pourquoi le muguet vous inspire-t-il autant?
Le muguet ne m'inspire pas. Il me dégoûte plutôt. Là en effet où les romantiques voient une petite fleur à clochettes, annonçant le printemps, dont le parfum rafraîchit les grand-mères, je vois, moi une mycose liée à la prolifération d'une levure dans la cavité oro-pharyngienne, se caractérisant par des horribles plaques blanchâtres sur la langue et des lésions rougeâtres au bord des lèvres et à l'intérieur des joues.
Non le muguet, c'est répugnant, on ne le dit pas assez.

Pour vous, théatre rime avec ?
Pour moi, théâtre rime avec toutes sortes de mots que je n'aime pas, comme saumâtre et pyrolâtre. Dans la catégorie 'pire encore', il y a aussi papolâtre et goître (lequel s'accorde avec le précédent).
Mais tout cela est balayé nettoyé et emporté, ouf ! par le bellâtre…

NE RÊVEZ PLUS DE VOTRE BMW, RENCONTREZ-LA.

Si vous êtes entrepreneur indépendant ou que vous exercez une profession libérale, vous avez certainement un agenda bien chargé. Vous n'avez donc pas toujours le temps de vous rendre dans une concession BMW pour choisir une **voiture de société**. Voilà pourquoi BMW Brussels lance le service **A Date With BMW**. Dites-nous le modèle que vous aimeriez rencontrer sur **le formulaire en ligne du site www.bmwbrussels.be**, et un de nos vendeurs viendra vous apporter la voiture au **moment le plus approprié, chez vous ou au bureau**. Bref, plus besoin de vous déplacer : vous avez tout le loisir de découvrir la voiture sous toutes ses coutures, de poser des questions au vendeur… et tout cela, **sans le moindre engagement** de votre part!

RÉSERVEZ VOTRE RENDEZ-VOUS SUR WWW.BMWBRUSSELS.BE

BMW EfficientDynamics
Moins d'émissions. Plus de plaisir.

BMW Brussels Evere Meiser
Succursale de BMW Belux
Avenue L. Mommaerts 2
1140 Bruxelles
Tél. 02 730 49 11
info@bmwbrussels.be
www.bmwbrussels.be

BMW Financial Services vous propose des formules financières novatrices. Avec les contrats d'entretien avantageux BMW Serenity, votre BMW est maintenue en pleine forme. Votre BMW bénéficie durant 5 ans des services de mobilité BMW Mobile Care.

Informations environnementales (AR 19/03/04) : www.bmw.be

Donnons priorité à la sécurité. 3,8-13,9 L/100 KM • 99-325 G/KM CO_2

MIDIS DE LA FORMATION

MIDIS DE LA FORMATION

Comme vous le savez, la CJBB a repris à sa charge les Midis de la formation.

En voici les modalités pratiques

Participation aux frais :
Stagiaires: 10 €
Autres participants : 15 €

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du Midi de la formation

Paiement préalable :
Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau IBAN BE 68 6300 2151 2134 – BIC BBRUBEBB avec la référence « nom+prénom- titre du MDF»

Formation permanente :
La participation au MDF donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :
Inscription préalable obligatoire 2 jours ouvrables avant le MDF au plus tard. Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be ou éventuellement par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique. Les inscriptions seront validées et acceptées uniquement sur base de la date du paiement à ladite formation.

Lieu :
Sauf si le contraire est indiqué dans l'annonce du MDF auquel vous souhaitez assister, ceux-ci se tiennent salle Marie Popelin (dans le bâtiment du Bureau d'aide juridique, situé rue de la Régence, 63, au -1)

Amendes administratives : Majeurs – Mineurs, tous dans le même SAC ?

14 MARS 2014

A l'heure où la nouvelle loi sur les sanctions administratives communales (SAC) entre en vigueur, nous vous proposons de faire le point sur une loi qui a déjà fait couler beaucoup d'encre
La liste des incivilités punissables devient plus longue, la catégorie d'âge des personnes susceptibles d'être sanctionnées a été abaissée à 14 ans, quelles sont en fait les limites légales du champ d'application de cette loi ? Quelle est la procédure ? et tant d'autres questions auxquelles nous essaierons de répondre.

Par : Madame Julie Coduys,
avocate au Barreau de Bruxelles,
Date : le 14 mars 2014 de 12h à 14h

Actualités du droit pénitentiaire

3 AVRIL 2014

La formation proposée permettra de faire le point sur quelques-unes des évolutions récentes qu'a connues le droit pénitentiaire, qu'il s'agisse du régime des fouilles en prison, de la mise à exécution des courtes peines d'emprisonnement, ou encore de la reconnaissance, par la Cour de cassation, de l'existence d'un droit subjectif à l'obtention de permissions de sortie ou de congés pénitentiaires.

Par : Madame Marie Aude Beernaert, Professeur à l'Université catholique de Louvain, Vice-Doyen de la Faculté de droit et de criminologie, en charge des relations avec les milieux extérieurs

COLLOQUE

LE TRIBUNAL DE LA FAMILLE ET DE LA JEUNESSE

Le jeudi 24 avril 2014, de 9h à 18h30

Genèse - Mise en œuvre – Fonctionnement

Sous la direction scientifique de Monsieur **Alain-Charles VAN GYSEL**, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, Directeur du Centre de droit privé, de l'Unité de droit familial de l'ULB, avocat au Barreau de Bruxelles

Organisé en collaboration avec l'Unité de droit familial de l'Université Libre de Bruxelles,

LIEU ET DATE

Le jeudi 24 avril 2014, de 9h à 18h30
Auditoire ING Marnix (avenue Marnix 24, avenue du Trône, 1, 1000 Bruxelles)

PROGRAMME

9 h : Accueil des participants

9 h 30 : La genèse et l'aboutissement de la réforme
Présenté par **Anne Desmarets**, collaboratrice parlementaire pour les questions « justice » au parlement fédéral, professeur invitée à l'IHECS (Haute école Galilée), ancienne directrice adjointe au cabinet du Secrétaire d'Etat à la Politique des familles, médiatrice familiale.

10h00 : Les lignes de force du Tribunal de la famille :
Présenté par **Alain-Charles Van Gysel**, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, Directeur du Centre de droit privé, de l'Unité de droit familial de l'ULB, avocat au Barreau de Bruxelles.

10 h 30 : Pause-café

11h00 : L'agencement des compétences matérielles et territoriales
Présenté par **Jim Sauvage**, Avocat au Barreau de Bruxelles.

11h45 : Le règlement non-contentieux des conflits :
Présenté par **Nathalie Uyttendaele**, Assistante à l'ULB, Chercheuse associée à l'Unité de droit familial de l'ULB, Médiatrice familiale et formateur en médiation familiale pour bMédiation, Membre de la Commission MARC's de l'Ordre français des avocats du Barreau de Bruxelles, membre suppléante de la Commission spéciale en matières civile et commerciale auprès de la Commission fédérale de médiation, membre «expert» auprès du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse de Bruxelles, enseignante en droit civil et familial à l'École nationale de fiscalité et des finances (ENFF) et à l'ERAP (École régionale d'administration publique), avocat au Barreau de Bruxelles.

12 h 15 : Pause de midi – catering (1h15)

13h30 : L'instruction des causes et l'articulation des différents corps de règles de procédure
Par **Frédéric Lalière, Assistant** à L'ULB, Chercheur associé à l'Unité de droit familial de l'ULB, Doctorant, avocat au Barreau de Bruxelles.

14h15 : L'urgence et le provisoire devant le Tribunal de la famille :
Présenté par **Alain-Charles Van Gysel.**

15h00 Une famille – Un dossier – un juge :
Par **Vincent Wyart**, Assistant à L'ULB, Chercheur associé à l'Unité de droit familial de l'ULB, avocat au Barreau de Bruxelles.

15h45 Du projet pilote au Tribunal de la famille à Bruxelles :
Présenté par **Isabelle Schyns**, Collaboratrice scientifique à l'Unité de droit familial de l'ULB, juge au Tribunal de première instance de Bruxelles.

16h30 Pause-café

17h Le rôle du Parquet dans le Tribunal de la famille :
Me Alain-Charles Van Gysel

17h 30 : Question-time pour le public

18 h 15 : Clôture des travaux par **Alain-Charles Van Gysel**

Participations aux frais :
- Etudiants en 2ème Master ULB – SANS OUVRAGE : gratuit
- Membres de la Conférence - SANS OUVRAGE : 60 €
- Non-membres de la Conférence - SANS OUVRAGE : 70 €
- Stagiaires membres de la Conférence et étudiants autres qu'en 2ème Master ULB- SANS OUVRAGE : 50 €
- Satagiaires membres de la conférence et étudiants autres qu'en 2ème Master à l'ULB AVEC OUVRAGE : 100,00 €
- Membres de la Conférence et magistrats - AVEC OUVRAGE : 125 €
- Non-membres de la Conférence - AVEC OUVRAGE : 160 €

Formation permanente :
La participation au colloque donne droit à 7 points OBFG.
Une attestation sera remise aux participants à l'issue de la journée de colloque.

Inscriptions : Inscription préalable obligatoire pour **le 18 avril 2014** au plus tard. Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be ou par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

COLLOQUE

LE DROIT DE L'ENTREPRISE

Le 29 avril et le 6 mai
de 14h30 à 18h, salle Popelin

Sous la présidence d'**Emmanuel PLASSCHAERT** :

Deux après-midi d'études, l'une consacrée à des sujets en droit commercial, l'autre en droit des sociétés.

Le but est de proposer aux avocats généralistes en droit des affaires deux après-midi de « rafraîchissement » de leurs connaissances sur des sujets courants auxquels ils sont normalement régulièrement confrontés dans leur pratique, dont ils connaissent les grand principes sans toujours disposer des dernières informations sur l'état de la législation, l'évolution de la jurisprudence , etc.

Des informations plus complètes suivront (rendez-vous sur le site www.cjbb.be).

CINÉ-CLUB

AU VESTIAIRE DES AVOCATS

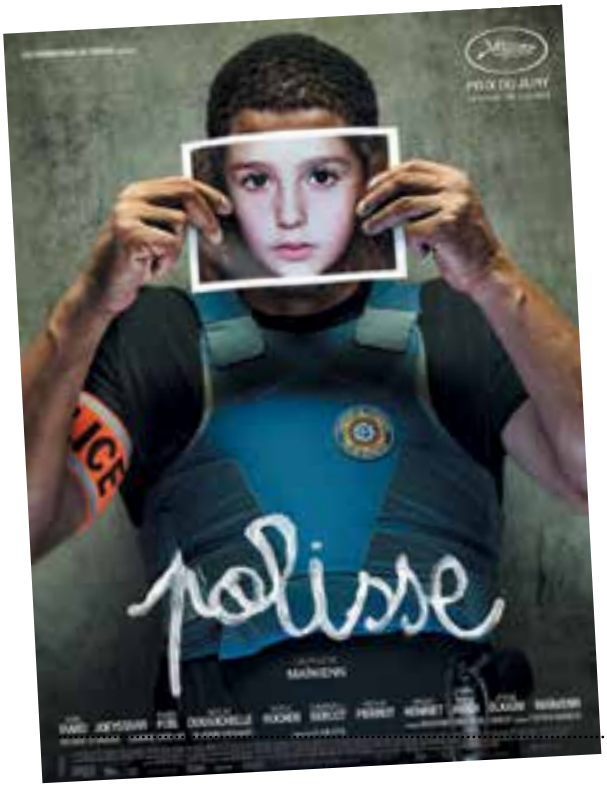

Le Ciné-club de la Conférence du jeune barreau vous propose sa troisième programmation de l'année !

Quand ? Le jeudi 20 mars 2014 à 19h30
Où ? Au vestiaire des avocats du Palais de justice

Polisse
Ce film français écrit et réalisé par Maïwenn Le Besco, sorti en 2011, a été présenté en compétition officielle au Festival de Cannes 2011, où il reçoit le Prix du jury.
Les policiers de la brigade de protection des mineurs de Paris luttent contre les innombrables sévices subis par des mineurs : traque de pédophiles, appréhensions de parents soupçonnés de maltraitance, suivi d'adolescents pickpockets, fugueurs ou en dérive sexuelle, protection de mineurs sans domicile, de victimes de viol.
Plongés dans cet univers éprouvant, ces policiers très impliqués et soudés tentent de préserver leur vie privée et leur santé psychique. Une jeune photographe est envoyée faire un reportage photo dans l'unité chargée des affaires de mœurs.

La projection du film sera suivie d'un débat animé par
Monsieur Serge LAHAYE, directeur pédagogique de la Tramontane et par
Madame Julie Coduys, co-responsable de la section jeunesse et avocat au barreau de Bruxelles

Inscription préalable obligatoire à inscriptions@cjbb.be.

Tarif par personne :
- 8 € stagiaires membres
- 10 € membres et stagiaires non membres
- 15 € non-membres

Trois points de formation seront attribués aux avocats participants dont deux points valables pour les membres de la section jeunesse.

ACTUALITÉ

APRÈS-MIDI D'ÉTUDES

LES PRINCIPES DE COMPTABILITÉ À L'USAGE DES AVOCATS

le 27 mai 2014

Pouvoir et savoir lire un bilan est une facette importante du métier d'avocat. Quel que soit notre domaine de prédilection, la connaissance de la lecture comptable se révèle extrêmement utile pour la défense de nos clients.
L'après-midi qui vous est proposé est spécialement orienté pour s'adresser aux avocats et leur permettre de lire et comprendre un bilan.
L'orateur de notre après-midi est non seulement un spécialiste en la matière mais présente également la qualité particulière de pouvoir attirer notre attention sur les points qui pourraient retenir l'attention d'un tribunal, et ce en sa qualité d'ancien magistrat consulaire.
Que vous soyez novice ou praticien habituel de la matière, cet après-midi constitue un pas indispensable dans l'exercice de notre profession.

PROGRAMME

Date : le 27 mai 2014
Orateur : Henri FRELINX, juge honoraire du Tribunal de commerce de Bruxelles, conseiller de sociétés.

Programme de l'après-midi - Début à 14 h 30
Introduction
Rappel des principes généraux de comptabilité

Partie 1
Les fonds propres
Les immobilisations, les amortissements et les réévaluations
Stocks et marchandises
Autres réalisables
Disponibles
Pause café

Partie 2
Dette à long terme - Dette à court terme
Fonds de roulement et indépendance financière
Ratio de solvabilité
Augmentation et réduction de capital

Conclusions
Eléments constitutifs d'un bon diagnostic financier, conscience des points forts, des points faibles, des incohérences et des éléments dissimulés
18 heures : fin du colloque

Participation aux frais

- membres de la Conférence et magistrats : 70€
- non-membres de la Conférence : 85€
- stagiaires membres de la Conférence : 40€
- stagiaires non-membres de la Conférence : 55€

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BBRUBEBB.

Formation permanente

La participation à l'après-midi d'étude donne droit à 3 points OBFG. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions

Inscription préalable obligatoire pour le 22 mai 2014 au plus tard. Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be ou par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61.
En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Fiduciaire Basieux s.c.p.r.l.u.

Régis Basieux
Expert Comptable
Conseil Fiscal
IEC 129 07 2F 74

Chaussée de Philippeville 48 - 6280 Loverval - Belgique
T.: 071 43 30 51 - F.: 071 43 97 19 - GSM : 0475 66 68 22

Le jeudi 27 mars 2014

PLA

Palais littéraire et artistique de Gérard Leroy

Le jeudi 27 mars 2014, à 20 heures
au vestiaire des avocats, palais de justice.
LA GRAND'PLACE DE BRUXELLES

Ce que tout Bruxellois doit savoir quand il fait visiter la Grand'Place à un ami étranger.

Faire visiter la Grand'Place ne se limite pas à expliquer qu'après l'incendie causé par le bombardement de 1695, elle a été reconstruite en style baroque. Il existe une foule d'anecdotes relatives à ceux qui l'ont reconstruite ou habitée. On peut également s'amuser à déchiffrer les chronogrammes qui ornent certaines façades ou s'interroger sur la permanence du chiffre sept après la reconstruction… et le chemin qui mène de la maison de l'Âne à celle de la Rose n'a-t-il pas des relents alchimiques ? Nous évoquerons tout cela au Palais littéraire du jeudi 27 mars.

Inscriptions
Par e-mail à l'adresse inscriptions@cjbb.be
Participation aux frais
• membres de la Conférence : 5 €
• non membres de la Conférence : 10 €
A verser sur le compte de la Conférence IBAN BE68 6300 2151 2134 en indiquant votre nom, prénom et «PLA Gérard Leroy»

CONTI-COMPTA

N° d'Agrégation : 70140595

Comptable-Fiscaliste depuis près de 22 ans, mes bureaux sont situées au Paespem Business Park, boulevard Paepsem 20 bte 6G à 1070 Bruxelles (derrière la Gare du Midi).

J'ai acquis de l'expérience dans la gestion comptable, fiscale et administrative de petits et moyens cabinets d'avocats et je me ferai un plaisir de vous assister dans la prochaine étape en votre qualité d'assujetti déposant à la TVA.

Pour tout renseignement, vous pouvez me joindre au 02/523.20.16 ou m'envoyer un mail à l'adresse suivante : antonia.luca@conticompta.be

chantal pulé Traductions France

Vos traductions juridiques en toutes langues

Au sein de notre équipe nous comptons d'anciens juristes ainsi que des traducteurs experts qui mettent à votre disposition leur expérience tant linguistique que juridique.

Assignations
Conclusions
Décisions de justice
Significations
Actes
Attestations
Contrats
Certificats
Protocoles d'accord
Conditions générales de vente

Tél +33 1 43208474 — Fax +33 1 43203725
chantal.pule@chantalpule-traductions.com
www.chantalpule-traductions.com

Vendredi 18 avril à 20h

Visite guidée des serres de Laeken

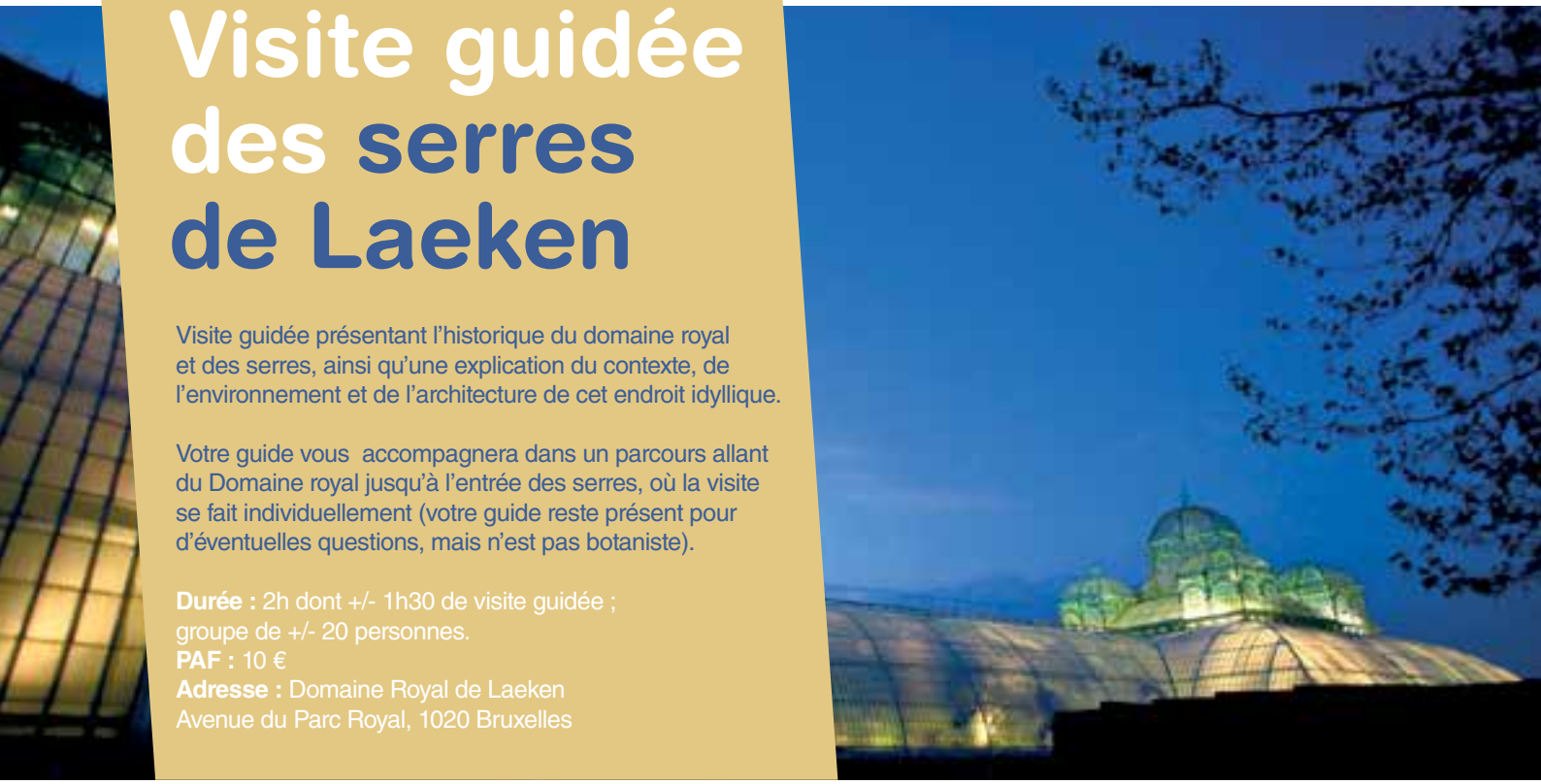

Visite guidée présentant l'historique du domaine royal et des serres, ainsi qu'une explication du contexte, de l'environnement et de l'architecture de cet endroit idyllique.

Votre guide vous accompagnera dans un parcours allant du Domaine royal jusqu'à l'entrée des serres, où la visite se fait individuellement (votre guide reste présent pour d'éventuelles questions, mais n'est pas botaniste).

Durée : 2h dont +/- 1h30 de visite guidée ; groupe de +/- 20 personnes.
PAF : 10 €
Adresse : Domaine Royal de Laeken
Avenue du Parc Royal, 1020 Bruxelles

Cercle Marin

Le mercredi 23 avril 2014 à 20 heures

Belge d'origine,
chinoise de cœur.

Se passionnant pour la culture chinoise et l'apprentissage du mandarin depuis de nombreuses années, cette jeune avocate vous fera découvrir ou redécouvrir les grands symboles de l'Empire du Milieu.
La Chine intrigue, fait peur, surprend, étonne ou fascine, mais elle est surtout une puissance incontournable du monde actuel.

A travers son expérience personnelle, **Alexiane Wyns** vous apportera un regard différent et loin des clichés généralement véhiculés sur ce pays.
Participation aux frais :
• stagiaires et/ou membres de la Conférence : 5 €
• non membres : 10 €

Inscriptions :
Inscription préalable par e-mail à l'adresse inscriptions@cjbb.be ou par fax au 02 / 519 85 61.

LE RETOUR DES SOIRÉES DU JEUNE BARREAU...

SAVE THE DATE !!!

25 AVRIL 2014

LIEU : DIVULGATION SOUS PEU

Prix Le Jeune et Janson

Date : 22 mai 2014 – 16h
Lieu : Palais de justice – salle 1.33

Au mois de mai, le printemps est aussi celui de l'éloquence. On y voit fleurir le talent de jeunes avocats venus se disputer les prestigieux prix Le Jeune et Janson.

Le concours est ouvert aux stagiaires de deuxième et troisième année. Seuls ou en duo, ils plaideront la cause de leur choix devant un jury composé de la commission et du directoire de la Conférence du jeune barreau, ainsi que de membres de l'Association des prix Le Jeune et Janson.

Réalistes ou plus extravagantes, ces plaidoiries n'obéissent qu'à **une seule règle : celle de l'originalité.**

Chaque candidat disposera d'une dizaine de minutes pour emporter la conviction du jury.

Il tentera de parvenir au subtil équilibre que Cicéron résume en trois mots : **instruire, plaire et émouvoir.** *Docere, placere, movere.*

Le concours Le Jeune et Janson est une occasion unique pour les jeunes avocats de démontrer leur goût et leur maîtrise de ce qui fait l'essence de notre profession.

Amis stagiaires, saisissez l'opportunité qui vous est offerte et tentez de remporter l'un des prix. Si vous deviez encore hésiter, prenez contact avec les commissaires du jeune barreau… ils sauront vous convaincre de relever ce défi!

* * *

Le concours se déroulera ce 22 mai 2014 à partir de 16 heures, au Palais de justice.

Les candidats sont invités à se manifester pour **le 15 mai 2014 au plus tard**, par courriel : inscriptions@cjbb.be ou par fax : 02/519.85.61.

La participation au concours est gratuite, tant pour les spectateurs que pour les candidats.

Comme il est de tradition, **le concours sera suivi d'un dîner convivial,** dans un lieu qui vous sera prochainement communiqué.

Renseignements complémentaires
auprès de Me Anne-Claire Dombret (acd@kalamian.be), Katia Melis (km@altea.be) et Pierre-Yves Thoumsin (pierreyves.thoumsin@nautadutilh.com).

Dîner des prix Boels

Le 15 mai 2014 à 20 heures

Si l'exercice de plaidoirie est avant tout une obligation du stage, il est aussi l'occasion de mettre à l'honneur dix stagiaires talentueux qui ont su se démarquer, par leurs qualités oratoires, de quelque deux cents de stagiaires ayant présenté, pour cette année judiciaire, leur exercice.
Ceux-ci auront la grande fierté d'avoir été nominé au « prix Boels ».

Ce diner convivial rassemblera ces 10 candidats, leurs fiers patrons, d'anciens prix, et tous les autres qui auront eu la bonne idée de venir les entourer et les acclamer pour leur exploit.

Il se clôturera par la proclamation des deux lauréats de cette année 2014.

Lieu et inscriptions
Le lieu et les modalités pratiques vous seront communiqués prochainement.

Inscriptions préalables obligatoires pour le vendredi 9 mai au plus tard, par mail à l'adresse du secrétariat du jeune barreau inscriptions@cjbb.be ou par fax 02.519.85.61.

Renseignements complémentaires
au secrétariat de la conférence, 02.508.66.43.

vendredi 9 mai à 12h30

Royal Waterloo Golf Club,
Vieux chemin de Wavre 50 à 1380 Lasne

La Conférence vous convie à son traditionnel tournoi de golf. Joueurs avertis, amateurs et novices, vous êtes les bienvenus ! Occasion de se détendre et de faire du sport dans un cadre privilégié, le Royal golf club de Waterloo.

Programme de la journée

12h30 : départs
• Rendez- vous 1/2h avant le départ souhaité au caddy master,
• constitution libre des équipes, au plus tard sur place
19h : remise des prix et diner

Inscriptions
Au plus tard le 3 mai en précisant :
1 Vos Nom+ prénom+ email
2 Votre index
3 Votre présence ou non au dîner
• Par e-mail : inscriptions@cjbb.be
• Par fax: 02 519 85 61
Inscription au tournoi (pour tous) : 10 €
Green fee : 55 €
Droit d'inscription : 10 €
Diner (3 services+ boissons) : 45 €
Modalités d'inscription disponibles sur le site internet.

boarding concept
POUR TOUS VOS TRAVAUX D'IMPRESSION
Cartes de visite Livrées en 2 jours
Enveloppes
En-têtes
Mise en page
Tél.: 02 675 39 90
Place André Duchêne, 4 - 1160 Auderghem - info@easybc.be - fax : 02 675 10 08

JEUX

Saurez-vous les reconnaître ?

Réponses

1. Roland Manschaert 2. Réginal de Béco 3. Alain Vergauwen 4. Benoit Cambier 5. Benoit Lemal

AVOCWIN
Full management software for lawyers

DO
S.A D&O Partners N.V

Software de gestion pour les avocats

> Gestion administrative des dossiers et clients, gestion des documents et e-mails en liaison avec Word, Excel et Outlook.
> Modèles personnalisés de lettre et de procédure.
> Gestion des états d'honoraires et rappels des impayés.
> Gestion des prestations et des frais par dossier et par avocat, avec valorisation. Taux collaborateur distinct.
> Agenda et planning des délais et actions à accomplir.
> Gestion des archives avec réactivation possible de dossiers archivés.
> Comptabilité simplifiée : livre journal, frais généraux, amortissements,...
> Liaison optionnelle avec le logiciel de comptabilité générale WINBOOKS.

* Nos prix s'entendent HTVA. Offre valable sur les contrats sur 36 mois. Rachat possible à l'échéance.

Démo gratuite et sans engagement sur rendez-vous à votre cabinet !

Plus d'informations :
S.A D&O Partners N.V
Av. de la Couronne 530-534 - 1050 Bruxelles
T 02 643 42 42 - F 02 643 42 43
do_partners@xeroxbrussels.com
www.dopartners.be

Document Office Solution is what we do !

LES PERLES DU JT

1950

Perles du Journal des Tribunaux

Les tâches les plus ingrates peuvent, au gré des chemins de traverse que nous prenons pour les retarder, nous amener en des lieux insoupçonnés.

Ainsi, lorsque notre confrère et par ailleurs vice-président du jeune barreau nous invita à numériser les discours des séances solennelles de rentrée de l'après-guerre, publiées dans le Journal des Tribunaux, je trouvai bien plus d'agrément à me perdre dans la lecture d'articles datés, et dans la contemplation de publicités aux charmes anciens (elles illustrent cet article).

La lecture JT de 1950, premier de ceux qu'il me fallait numériser, m'a donc semblé bien plus passionnante que la tâche qui m'était impartie.

« En principe, le mari, et non la femme, est l'employeur du personnel domestique ».

Daté, cet ancien JT l'est sans contestation, lui qui nous fait part en page 7 d'un jugement du Tribunal de police de Leuze du 14 octobre 1949 relatif à l'embauchage de travailleurs étrangers.

Première marque du temps qui passe, le lecteur attentif aura tout de suite relevé qu'il n'y a plus de Tribunal de police à Leuze depuis longtemps.

Le contenu du jugement n'a pas mieux résisté.

Traitant d'une prévention relative à l'engagement d'une jeune fille d'origine étrangère (hollandaise) comme jeune fille au pair, le Tribunal rappelle tout d'abord qu'il « échet de rechercher qui, dans une communauté dont le mari est maître et administrateur, doit, de lui ou de son épouse (…) être tenu comme l'employeur du personnel domestique ». Voici la réponse : « le mari est le maître de ce personnel ; que pour engager ce dernier, l'épouse agit sur délégation ».

Le même décision se termine sur une phrase dont je vous laisse juge :
« Qu'il serait regrettable d'assimiler une jeunesse étrangère et amie, reçue en nos foyers, à ces malheureux émigrés, prêts à travailler pour rien pourvu qu'ils aient l'abri, mais dont on reste prudent de contrôler le séjour et l'occupation ».

« Francine Lyna, dont les longs cheveux d'ambres s'étaient déroulés, ressemblait à une petite sirène du Tabou ».

Passons sur la chronique judiciaire traitant de la conférence programmée par la Vlaams pleitgenootschap sur l'incivisme du mouvement flamand, sujet sulfureux dans l'immédiate après-guerre, pour passer à un sujet bien plus léger : un voyage à Paris raconté avec un brin de romantisme.

« G.B. », notre narrateur, nous raconte par le menu les péripéties des voyageurs, et les charmes de certaines. « Ah ! », s'exclame-t-il, « Simone Drieu-Marecot, que vous fûtes aimable ! Et quelle joie ce fut pour nous de pénétrer de plain-pied dans votre tour de l'avenue de Wagram, d'admirer, après votre silhouette, votre robe, votre sourire (…) ».
« On admira », écrit-il encore, « notamment une ravissante Tahitienne qui, par la poésie et l'ésotérisme de ses danses, troubla plus d'un robin, gêné dans son frac et son col amidonné. Me Jean Thévenet, transporté dans le rêve et le souvenir, se détournait pour essuyer une larme furtive. »

« Que vous étiez jolies, Geneviève Pelletier et Denise Péan, dans les corolles de vos robes du soir ! »

« Récemment, l'on me rapporta
Qu'un des leurs l'an passé, mis en frais, dit-on
Deux francs pour un taille-crayon ».

Daté dans la forme, presque d'actualité dans le fond si l'on prend la peine de remplacer impôt par TVA, un petit texte se voulant poème sous la rubrique « Thémis et les muses » traite des « avocats malades de l'impôt ».

« Un mal qui répand la terreur,
Mal que l'Etat avec rancœur,
Inventa pour occire toutes les affaires,
L'impôt (puisque l'on doit l'appeler par son nom), (…)
Faisait aux avocats la guerre.
Tous ne déclaraient pas, mais tous étaient taxés.
(…)
Les contrôleurs, ces gens méchants,
Tâchaient de les mettre dedans. »

Tenons-le nous pour dit !

La création de la carte d'avocat

On lit avec intérêt en page 215, sous la rubrique « échos », ce qui semble bien être les débuts de la carte d'avocat que nous connaissons :

« M. Albert Chomé, bâtonnier du Barreau de Bruxelles, a informé le 14 mars les membres de l'Ordre que, faisant droit à sa demande, M. le Ministre de la Justice avait rapporté les mesures de contrôle exceptionnelles encore en vigueur dans les établissements pénitentiaires de Bruxelles.
Il a été décidé de créer une carte d'identité spéciale, revêtue de la photographie de l'avocat, du sceau de l'Ordre et de la signature du Bâtonnier qui devra être présentée à toute réquisition des préposés. »

Le rédacteur conclut en écrivant que ceci abroge enfin « un contrôle humiliant qui n'était pas compatible avec la dignité du Barreau ».

Où il est à nouveau question de Francine Lyna.

Sous le titre : « La Candière, découverte de la Commission du Jeune Barreau », nous retrouvons en page 628 notre avocate tout-à-l 'heure aux cheveux d'ambres, Me Francine Lyna, ici orthographiée Lijna :
« Vous avez pu admirer Me Francine Lijna, plus brillante que jamais, malgré le rhume funeste glorieusement contracté parmi les courants d'air d'une salle de conférences. »

A n'en pas douter, Me Lijna est la digne ancêtre de nos ravissantes commissaires d'aujourd'hui.

Quant à l'orateur de rentrée de l'époque, il savait s'entourer : « Me De Bluts, assis en Bouddha au milieu d'un bouquet de femmes en fleurs. Notre prochain orateur de rentrée n'avait pas l'air de vouloir en laisser venir d'autres ».

Me Boels ? « fin et disert : son langage fleuri d'archaïsmes fait les délices de tous ses confrères. »

Le mot de la fin reviendra au dernier paragraphe de cet article, à n'en pas douter très actuel si ce n'est le lieu :
« Ah elle fut bien plaisante, cette soirée à la Candière (…) La confraternité, dont on nous parle tant, y était si vivante et si réelle. Et pourquoi employer ce passé ? Elle est vivante, elle est réelle, pour tous ceux qui ont appris à s'y connaître ».

Guillaume Sneessens

UN AVOCAT AVERTI…

Indemnité de procédure et moyens de défense : à trop vouloir se défendre… !

Les arguments liés au fond de l'affaire ne constituent pas les seuls moyens de défense mis à la disposition d'une partie défenderesse. Celle-ci peut, notamment, être amenée à soulever d'autres moyens, tels que des exceptions diverses, la nullité d'un acte de procédure, une fin de non-recevoir, un déclinatoire, …

Si ces moyens ne sont en général pas dénués de toute pertinence, il n'est pas rare de rencontrer un adversaire dont la stratégie de défense consiste à invoquer un maximum de moyens de défense, en ce compris ceux dont les chances de succès sont très limitées, voire inexistantes.

Les praticiens qui ont pour habitude de faire flèche de tout bois seront particulièrement attentifs à l'arrêt prononcé le 23 novembre 2012 par la Cour de cassation (F.11.0144.N) qui valide la possibilité laissée aux juges du fond de compenser les dépens, dont l'indemnité de procédure, si le défendeur, bien qu'ayant obtenu totalement gain de cause sur le fond, voit un ou plusieurs de ses moyens de défense rejeté(s).

Pour rappel, il appartient au juge de prononcer la condamnation aux dépens, ceux-ci pouvant être compensés dans la mesure appréciée par le juge, notamment « si les parties succombent respectivement sur quelque chef » (article 1017 C. jud.). Selon la Cour, le rejet d'un moyen de défense (dans l'espèce qui a donné lieu à l'arrêt précité, il s'agissait d'une exception de prescription) permet au juge de considérer que le défendeur a succombé sur un « chef » et, partant, de compenser les dépens. Pour qu'il y ait compensation des dépens au sens de cette disposition, il n'est donc pas nécessaire que la demande principale soit partiellement rejetée ou que le défendeur ait été débouté de sa demande reconventionnelle. Il suffit qu'il ait, tout en obtenant totalement gain de cause quant à la demande principale, simplement soulevé à tort un moyen de défense !

Que ce qui précède n'empêche toutefois pas les praticiens d'invoquer des moyens autres que ceux touchant au fond du dossier, si les chances de succès apparaissent raisonnables.

Jean-Sébastien Lenaerts

Shoot for Good

THE 'BYOP' EXHIBITION

Bring . Your . Own . Picture

In our photo exhibition, there is NO pre-selection of the artists or the pictures.
Everyone is welcome to submit their best shots at the gate of the exhibition.

Venue: Tour & Taxis, in the basement (1bis), Brussels

Dates: From Thursday, March 27, to Sunday, March 30, 2014
- Thursday, 18.00 to 23.00: Opening for photographers only
- Friday, 18.00 to late at night: Great opening of the exhibition and party
- Saturday, 10.00 to 20.00
- Sunday, 10.00 to 18.00

All the profits of the event will be used to support charity projects.

STAY TUNED

Website: www.shootforgood.be
Facebook: www.facebook.com/ShootForGoodPhoto
Mail: info@shootforgood.be

YOU WANT TO 'BYOP' AND PARTICIPATE?

Don't hesitate to shoot us an e-mail or go to our website where you will find all the necessary information

Interview croisée

les couples mythiques du barreau

Les avocats en couple, ca donne quoi ? Calendrier judiciaire au petit déj, médiation le soir et conciliaton les week-end ? Vérifions si amour rime avec droit à l'occasion d'une interview croisée exclusive de Sophie Moris et Antoine Leroy, couple mythique du barreau !

Sophie

Son parcous
Après 5 ans au barreau et une implication active dans sa vie (membre du Carrefour des stagiaires, revuiste, commissaire au jeune barreau), j'ai travaillé 5 ans dans le privé. Je suis actuellement fonctionnaire depuis près de 3 années.

La recontre avec Antoine
A l'occasion d'un procès, qu'Antoine a perdu évidemment.

Comment cumuler vie de famille et profession d'avocat ?
Il nous a semblé que ce n'était gérable que si l'un de nous quittait le barreau : j'ai perdu à pierre, papier, ciseaux.

Deux avocats à la maison, ça parle de quoi le soir ?
Quand les enfants ont pris leur bain, sont nourris et couchés, le dernier arrêt de la Cour constitutionnelle apparait rarement dans nos discussions.

Une dernière confidence : un bisou au Palais ?
Probablement mais je n'en ai pas gardé de souvenir impérissable...

Antoine

Son Parcours
7 ans chez Lallemand & Legros,
7 ans de L.in.K,
un peu de Carrefour des stagiaires,
beaucoup de jeune barreau.

La rencontre avec Sophie
Repérage de la cible à l'audience de mise en état. Moult râteaux devant le juge de première instance et concrétisation, sur un malentendu, en degré d'appel.

Comment cumuler vie de famille et profession d'avocat ?
En trichant à pierre, papier, ciseaux.

Deux avocats à la maison, ça parle de quoi le soir ?
Du choix de l'avocat de chacun si l'on devait divorcer : Marina pour Sophie, Nadine pour moi.

Une dernière confidence : un bisou au Palais ?
Certainement. Notamment sur la bouche.

Par Valérie Vandiest et Christine Molitor

LIRIEZ-VOUS...

... UN PETIT CHEF-D'ŒUVRE LITTÉRAIRE ÉMOUVANT DE SIMPLICITÉ ?

© Roland Allard

14

**de Jean Échenoz,
éditions de Minuit, 2012,
124 p., 12,50 €**

Le premier magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, en cette année de célébration du centenaire de la Grande Guerre, entend mettre à l'honneur cet auteur français né en 1947, fidèle aux éditions de Minuit et couronné d'une dizaine de prix littéraires dont le Goncourt (*Je m'en vais*) et le Médicis (*Cherokee*), pour son dernier roman, *14*, qui, traduit en anglais par Linda Coverdale et en espagnol par Javier Albiñana, se trouve présentement accueilli dans les mondes anglo-saxon et hispanique.

La critique unanime a salué l'écriture ciselée, musicale, minimaliste de cet ouvrage où, en 15 chapitres qui sont autant de tableaux, Jean Échenoz, esthète de

la plume, nous livre sa compréhension de la Grande Guerre à hauteur des hommes simples qui l'ont éprouvée. Et d'une femme, Blanche, dont le dilemme amoureux sortira résolu des aléas de l'histoire, prétexte littéraire par lequel est présentée aussi la vie comme elle va, éloignée des combats.

Unanime ? Pas tout à fait. Une voix dissidente a qualifié l'œuvre de « distillat de […] monceaux de lettres de poilus ». Il est vrai que l'auteur, homme discret mais farceur, brouille les pistes en prétendant être tombé sur les carnets d'un appelé et les avoir retranscrits.
Mais loin de mériter cette sentence à l'emporte-pièce, le texte d'Échenoz, où pointe une douce ironie et une forme de burlesque qu'autorise un regard distancié, révèle à l'évidence un travail de construction méticuleux, précis, habile et une acuité singulière. L'écriture en est à la fois lumineuse et sobre. Échenoz présente des faits, il évite l'écueil du pathos, l'étalage des sentiments. Une censure qu'il s'impose à lui-même, semble-t-il, comme un prolongement naturel de celle qui s'appliqua partout dès le déclenchement des hostilités. (C'est en réaction à la loi sur la censure que le journal satirique Le Canard enchaîné – dont le centenaire sera fêté l'an prochain – publia, dès 1915, ses premières feuilles.)

Le roman s'ouvre magnifiquement sur le personnage principal de l'histoire. Anthime, 23 ans, est parti faire un tour à bicyclette, sans doute avec le projet de lire. Reconnaissant l'appel à la mobilisation aux signes visuels puis sonores du tocsin, il regagne aussitôt la ville.
« Un cahot brusque et, sans qu'Anthime s'en aperçût, le gros livre est tombé du vélo, s'est ouvert dans sa chute pour se retrouver à jamais seul au bord du chemin, reposant à plat ventre sur l'un de ses chapitres intitulé Aures habet, et non audiet [Il a des oreilles et il n'entend pas]. »
Le roman de Victor Hugo *Quatrevingt-treize* (paru en 1874), qui décrit les terribles heures de la Révolution française et de la Terreur, transparaît sous l'allusion. Déjà le tocsin semble sonner l'anéantissement de la culture. D'ailleurs, cinq cents jours plus tard, quand il reviendra de la guerre à la faveur d'une blessure, Anthime ne paraîtra plus guère s'intéresser qu'à une vague lecture des journaux.

Puis, par déplacements successifs de la focale, nous suivons cinq soldats vendéens du 93e Régiment d'infanterie de l'armée française — Anthime, ses « camarades de pêche et de café » Padioleau, Bossis, Arcenel, et Charles, l'aîné, 27 ans, promis à Blanche Borne et à la direction de l'usine Borne-Sèze. Ils nous font vivre l'appel à la mobilisation du samedi 1er août 1914, la semaine de préparatifs, le départ de la caserne, la ville en effervescence.
L'action se déroule précisément, on le devine, à la caserne Travot de La Roche-sur-Yon, que l'auteur nous donne à voir aussi limpidement que le feraient des vues d'époque.
L'idée d'un départ à la guerre la fleur au fusil est nuancée par la présentation de la fresque *Le départ des poilus, août 1914*, où une certaine contrariété transparaît dans la foule massée près du train.
Ce large tableau réalisé par le peintre américain Albert Herter, qui devait perdre son fils lors de la Grande Guerre, décore le hall Alsace de la gare Paris-Est.

Aux plans larges succèdent les plans rapprochés, aux vues du ciel la réalité des tranchées, en un vrai tour de force stylistique, comme si les scènes se déroulaient sous nos yeux, nous écorchant les oreilles et la peau.
Ainsi le voyage en train, la marche forcée, l'arrivée dans les Ardennes, la frontière belge où les douaniers ont laissé un feu allumé depuis la mobilisation, les débuts de la photographie d'amateurs, les voltiges et combats des premiers aéroplanes dépourvus de cockpit (Charles, dont on apprend qu'il est le frère d'Anthime, y laissera la vie), la première bataille à Maissin – non loin de Rochefort – rythmée et encouragée par un orchestre, la paralysie enfin, les tranchées, les obus et les gaz, l'adaptation au front, les désertions, les peines exemplaires et les jugements expéditifs. Les villes vidées, les campagnes dévastées, les femmes et les enfants au travail, les animaux domestiques, utilitaires, parasites.
Mais aussi la contrainte : « on est brusquement entrés en pleine ligne de feu… Dès lors, il a bien fallu y aller » ; l'hébétude : « jusqu'au premier impact de projectile près de lui, Anthime n'y a pas réellement cru » ; le déni : « [Anthime] a cru voir jaillir deux ou trois gerbes de sang mais les a rejetées avec vigueur de son esprit… [Il] a vu, a cru voir encore des hommes en trouer d'autres » ; le traumatisme : « Tout cela, [il] ne l'a reconstitué que plus tard, après qu'on le lui a expliqué, sur le moment il n'y a rien compris comme c'est l'usage. »
Mais encore, la menace surgit « d'en haut sous les avions et les tirs d'obusiers, d'en face avec l'artillerie adverse et même d'en bas… l'ennemi pioche sourdement, creusant des tunnels où il va disposer des mines » ; le bruit assourdit : « Canon tonnant en basse continue, obus fusants et percutants… balles qui sifflent, claquent, soupirent ou miaulent » ; l'alcool procure « l'ivresse calfeutrant la peur ».

En peu de mots, Jean Échenoz se dépêtre enfin de « cet opéra sordide et puant ». « Bref, ça n'arrêtait pas, » écrit-il, et comme à bout de souffle il évalue la guerre, voire la définit : « La situation est simple, on est coincés… »

On se prend à méditer l'ironie sourde, bravache, de la devise du 93e RI : « À de tels hommes rien d'impossible ». Ainsi, en 1809, au soir de la bataille de Wagram, Napoléon Ier loua-t-il le courage du régiment. Ici, rien de tel.

Des cinq soldats partis à la guerre, seuls deux survivront, l'un devenu manchot et l'autre aveugle. Puis, dessinant un avenir inattendu au premier et à sa bien-aimée Blanche, qu'il «a prise dans son bras », la vie reprend son cours.

Avec *14*, roman tout bruissant d'échos, Jean Échenoz signe en esthète… un petit chef-d'œuvre littéraire émouvant de simplicité.

Marie-Andrée Pieters

© Roland Allard

NOUVEAU ! VIVRE LA RECONNAISSANCE VOCALE !
DRAGON FOR DigtaSoft

Découvrez dès à présent les avantages de la reconnaissance vocale Dragon Légal pour DigtaSoft !

Du langage au texte, une nouvelle expérience simplement plus rapide, plus efficace et fiable.

- Dédié aux professionnels du secteur légal
- Dictionnaire juridique inclus
- Apprentissage aisé et rapide
- Accélère le processus de création de documents de près de 50%
- Peut être idéalement intégré aux flux de travail existants

DRAGON
NATURALLYSPEAKING

Pour tout renseignement ou commande :

DICTEE-CENTER
Solutions de dictée
&
Reconnaissance vocale
02/538 47 65
info@dictee-center.com
www.dictee-center.com

turn voice into action

GRUNDIG
Business Systems

EVELYNE FAIT SON CINEMA

L'art au cinéma – Gambit (2012 et 1966)

Raillé au travail depuis des années, le timide expert en art Harry Deane (Colin Firth) est bien décidé à se venger de son patron, l'excentrique milliardaire Lionel Shabandar (Alan Rickman aka Severus Rogue).

Sous le couvert de son expertise, il va conseiller à Shabandar d'acheter à prix d'or un Monet que celui-ci rêve d'acquérir mais qui est, en réalité, un faux, réalisé par son ami « The Major », faussaire de talent (Tom Courtenay, vu notamment dans Quartet).

Pour mener à bien leur plan, Harry Deane et le Major doivent se rendre au Texas afin d'y rencontrer P.J. Puznowski (Cameron Diaz), petite fille d'un soldat américain qui avait retrouvé le tableau en question durant la 2e guerre mondiale, dans la résidence de Göring.

P.J. se fera passer pour la propriétaire du (faux) Monet et négociera son prix de vente avec Shabandar.

Gambit, allusion au sacrifice d'une pièce aux échecs, est une comédie hilarante, remake d'un film de 1966 avec Michael Caine et Shirley Mac Laine.

De l'œuvre originale, Gambit (version 2012) ne reprend toutefois que les personnages d'Harry Deane et Shabandar et c'est tant mieux.

Là où le Gambit de 1966 s'avère suranné, peine à captiver (et est empreint d'un certain sexisme), le nouveau Gambit, scénarisé par les frères Coen, est truffé de rebondissements, d'humour anglais et de comiques de situations plus drôles les uns que les autres.

Colin Firth rappelle un Peter Sellers ou un Jack Lemmon et la narration flegmatique du Major donne au film tout son caractère. Quant au rythme de l'intrigue, il est porté par Cameron Diaz, cow-girl hardie et indépendante, et Alan Rickman en Lord délicieusement snob.

Epatante comédie, Gambit n'a bizzaremment récolté que le dénigrement de la critique.

Il rassemble pourtant tous les éléments qui ont fait des films des années 50-60 des classiques de la comédie encore encensés aujourd'hui.

Que vous soyez sensible à son charme ou simplement curieux, Gambit (2012) devrait en tout cas vous faire passer un agréable moment de détente, pourquoi pas après une longue journée de travail !

Evelyne Esterzon

2 AVOCATS UN RESTO

IL PASSATEMPO
Rue de Namur 32 - 1000 BRUSSELS

Le dicton dit que si deux avocats débattent d'un sujet, trois avis différents ressortiront, alors s'ils décident d'aller dîner ensemble, les avis ne sont pas toujours partagés… et la mauvaise foi sera de mise.

Ce midi : Il Passatempo, 32 rue de Namur, 1000 Bruxelles, ch de Charleroi 1060 Bruxelles Tél 02.511.37.03 Ouvert du Lundi au Vendredi de 12h à 14h30 et de 18h30 à 22h30… et un peu quand ils veulent, selon l'humeur du patron!

Situation

Justine (J) : Situé à quelques centaines de mètres du palais de justice, au beau milieu de la rue de Namur, se rendre au Il Passatempo après vos audiences du matin vous permet, de faire du lèche vitrine boulevard de Waterloo (ou chaussée d'Ixelles, si vous êtes plus H&M que Louis Vuitton), ou de flâner place du Sablon en chemin. L'intérieur est particulièrement agréable, avec une grande cuisine ouverte où s'afférent le chef et son équipe. Ca parle italien, ça boit italien ça sent l'Italie(n)… un petit goût de vacances à deux pas de la Cour constitutionnelle !

François (F) : Certes, c'est à deux pas de la Cour constitutionnelle, mais si vous venez en voiture, oubliez l'idée de vous garer tout près. Une fois sur place, il a fallu passer trois fois devant avant de réaliser que cette petite maison défraîchie aux stores fermés était bien un restaurant. De plus, si l'endroit n'est pas rempli d'avocats (la rue Bréderode n'est pas loin), vous devrez supporter le brouhaha tous les cabinetards des affaires étrangères qui envahissent l'endroit. C'est tout petit et bien trop souvent, rempli. Pensez à réserver au risque de faire le déplacement pour rien. Une fois dedans, la cuisine ouverte sur la salle est sympa… jusqu'au jour où le chef décide de préparer un plat à l'ail…

Service

J : Le personnel est charmant, surtout Luigi, le chef de salle, qui n'est jamais avare d'un compliment. En plus, pas de prise de tête : il vous concocte lui-même un petit menu sur mesure avec les meilleurs ingrédients dont il a le secret. On prend son temps, on boit… les vacances, je vous dis !

F : Une fois que vous aurez réussi à vous asseoir, ce qui n'est pas évident vu l'exigüité de l'endroit, vous aurez l'occasion de voir le chef de salle, Super Luigi, draguer ouvertement votre compagne de table, avec un grand sourire, sous prétexte que «C'est ça l'Italie». Ni carte ni menu, c'est lui qui choisit, au prix qu'il choisit, et quand il choisit. A ce régime, il est toujours prêt à vous resservir à boire… ce serait dommage que vous soyez sobre au moment de payer !

Repas

J : Mama mia ! Que c'est bon !!! Si vous le pouvez (enfin, si le chef est d'accord), goûtez leurs pâtes blanches à la truffe, la manière dont il fait tourner les tagliatelles au beurre dans une roue de parmesan ne peut que vous donner envie. Grand choix de vins italiens, produits frais et délicieux ! Le service est un peu lent mais on leur pardonne parce qu'il y a du monde et puis, quand c'est si bon, ça vaut la peine d'attendre !

F : Le désavantage avec le menu «surprise» imposé, c'est qu'on ne sait pas ce qu'on va manger… laissons à César ce qui est à César, une fois les plats servis et la peur envolée de se voir imposer les restes de la veille, c'est très bon. Original, varié, nous avons mangé quelques antipasti de la mer d'une fraicheur rare, un risotto au fromage et noisettes pour finir par un morceau d'espadon cuit au bouillon accompagné de légumes grillés. Là où ça coince, c'est que ce «petit menu improvisé que je vous le fait comme au Pays» coute quand même 35 EUR pp, sans le vin ni l'eau… Sans vouloir faire preuve de radinerie, 90 EUR pour deux crevettes, quinze grains de riz, deux noisettes et un bout de poisson, ça fait cher le lunch improvisé par le serveur !

Conclusion

Ambiance sympathique, bons produits, pas trop loin du palais, Il passatempo est le genre de restaurant italien où les lunchs peuvent se prolonger jusque tard dans l'après-midi. On y mange bien, on y boit de bons vins, le service est avenant… Si on en a les moyens, il doit être agréable d'en faire sa cantine pour bénéficier des meilleurs «surprises» du chef, jour après jour! Mais tant qu'il ne vous connait pas, évitez de lui faire trop confiance…

François Viseur et Justine Philippart

Calendrier en bref

14 mars — formation
MDF : Amendes administratives

20 mars — rencontres
ciné-club

27 mars — rencontres
PLA

3 avr. — formation
MDF : actualités en droit pénitentiaire

18 avr. — rencontres
visite des serres de Laeken

23 avr. — rencontres
cercle marin

24 avr. — formation
colloque droit de la famille

25 avr. — soirée
soirée CJBB

29 avr. 6 mai — formation
colloque droit de l'entreprise

9 mai — sport
Golf

15 mai — rencontres
dîner des prix Boels

22 mai — rencontres
Le Jeune et Janson

27 mai — formation
principes de la comptabilité

27 mai-6 juin — rencontres
voyage en colombie

12 juin — rencontres
grande revue

15 juin — sport
tournoi de tennis

19 juin — rencontres
assemblée générale

Infos légales
La Conférence est éditée par l'ASBL La Conférence du jeune barreau de Bruxelles dont le siège social est établi Place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0409.298.626.

Editeur responsable :
Muriel Bialek
Rue de Stassart 99, 1050 Bruxelles
t. 02 515 11 38
mb@bialekavocat.be

Rédacteur en chef :
Christine Molitor
Avenue du Port 86/113
1000 Bruxelles
t. 02 787 91 06
m. christine.molitor@lydian.be

Secrétaire de rédaction :
Christine MOLITOR

Site internet :
www.cjbb.be

Contact pour les annonceurs
Pierre-Yves Thoumsin
Chaussée de La Hulpe 120
1000 Bruxelles
Tél : 02/566 84 46
Fax : 02/566 84 47
pierreyves.thoumsin@nautadutilh.com

Photos de couverture :
© Katia Melis

Photos intérieures :
© Katia Melis

Petites annonces

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vousdésiriez louer un bureau, chercher un collaborateur ou un secrétaire, vendre vos codes, etc. Des prix spéciaux sont réservés aux avocats, pour autant qu'il s'agisse d'annonces liées directement à l'activité professionnelle.

Adressez-vous à Pierre-Yves Thoumsin
pierreyves.thoumsin@nautadutilh.com

Cotisations

Le paiement de la cotisation au jeune barreau de Bruxelles permet de participer à prix réduits à la plupart de nos activités. En outre, seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux prix organisés par la Conférence du jeune barreau et aux élections en fin d'année judiciaire.
Pour l'année judiciaire 2013 -2014, les cotisations sont les suivantes :

Membres effectifs :
- avocats stagiaires : 20 €
- avocat inscrits au tableau et :
  - ayant moins de 10 ans d'inscription : 50 €
  - ayant plus de 10 ans d'inscription : 75 €

Membres affiliés :
- conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 15 €
- conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 50 €
- membre de la communauté judiciaire : 85 €
- autres sympathisants : 100 €

La cotisation est à verser au compte n° 630-0215121-34 (IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BBRUBEBB) de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en mentionnant le nom de l'inscrit et son adresse e-mail.

Un avocat abonné à Jura est assuré de trouver toutes les infos juridiques indispensables à sa profession.

S'il trouve toutes les infos, il gagnera son procès.

S'il gagne son procès, son client l'invitera à fêter cela chez lui.

Si son client l'invite à faire la fête chez lui, celle-ci sera bien arrosée.

Si la fête est bien arrosée, elle se transformera vite en vraie fiesta.

Si la fête dégénère en vraie fiesta, il y aura beaucoup de dégâts.

Si il y a beaucoup de dégâts, l'assurance rechignera à indemniser son client.

Si l'assurance rechigne pour l'indemnisation, son client lui demandera son aide.

Si le client lui demande son aide, il devra avoir les meilleures infos juridiques.

S'il veut les meilleures infos juridiques, il les trouvera sur **Jura**.

Jura, c'est logique.

Encore une étape logique à franchir :

Nos experts Jura répondent à toutes vos questions :
appelez le 0800 95 179 ou envoyez un mail à jura@kluwer.be
L'essence même de la logique Jura ? Découvrez-le sur ➲ www.kluwer.be/jura-logique

Kluwer
a Wolters Kluwer business